



Loire
Atlantique

Soutenir les clubs sportifs en **aidant les bénévoles**

Dirigeants, entraîneurs, arbitres, officiels

**Actions et dispositifs
Formulaires d'inscription**

LE SOUTIEN AUX CLUBS

L'animation sportive départementale et le service Aide au mouvement sportif du Département développent des actions de soutien aux clubs sur l'ensemble du territoire de Loire-Atlantique. Cette politique, originale et complémentaire du mouvement sportif fédéral, s'adresse aux entraîneurs bénévoles qui s'investissent dans l'encadrement des jeunes et aux dirigeants dans leur réflexion sur l'organisation et le fonctionnement du club.

COMMENT ?

- > par l'accompagnement pédagogique d'entraîneurs bénévoles sur le terrain,
- > par l'aide à la structuration du club et/ou à la mise en place d'un projet,
- > par des actions de promotion de votre discipline,
- > par des aides au financement des formations,
- > par des aides à la gestion des incivilités,
- > par des actions de nos partenaires : le Comité départemental olympique et sportif français de Loire-Atlantique (CDOSF), Profession Sport & Loisirs Loire-Atlantique, la Direction départementale de la Cohésion sociale - pôle Jeunesse et Sports.

OÙ ?

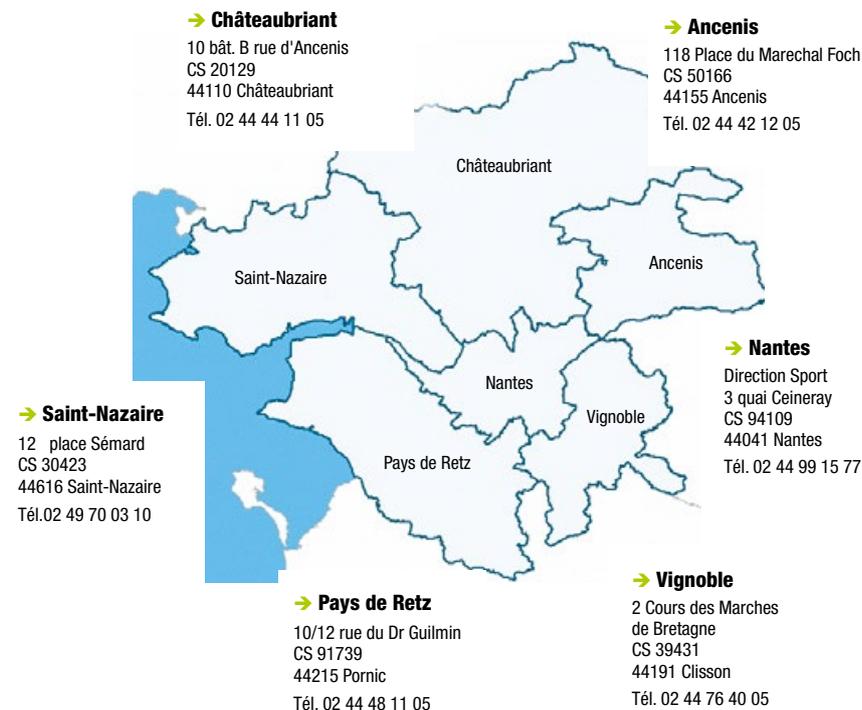
SUR LES DÉLÉGATIONS CHÂTEAUBRIANT, ANCENIS, VIGNOBLE, PAYS DE RETZ ET SAINT-NAZAIRE

- > Ces actions s'adressent à l'ensemble des clubs sportifs, quelque soit la discipline, via l'animation sportive départementale et ses 45 éducatrices et éducateurs qui en assurent la mise en œuvre et le suivi.
- > Retrouvez ci-contre les coordonnées des délégations.

SUR LA DÉLÉGATION NANTAISE

- > Ces actions s'adressent à l'ensemble des clubs sportifs, quelque soit la discipline, via la Direction sports. Retrouvez ci-contre les coordonnées de la Direction sports.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION : LOCALISATIONS ET COORDONNÉES DES DÉLÉGATIONS TERRITORIALES



LES AUTRES AIDES ET CONTACTS AU SERVICE "AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF" DU DÉPARTEMENT

- **Equipements**
Guillaume Aubin - 02 40 99 19 36 - gaubin@loire-atlantique.fr
- **Comités sportifs départementaux et politique sport & handicap**
Benoît Courant - 02 40 99 19 04 - bcourant@loire-atlantique.fr
- **Sport de pleine nature**
Alain Guicharrousse - 02 40 99 17 40 - aguicharrousse@loire-atlantique.fr
- **Manifestations sportives et haut niveau**
Benoît Liébard - 02 40 99 19 06 - bliebard@loire-atlantique.fr

IDENTITÉ DE VOTRE CLUB

nom complet



Adresse postale du club

Discipline sportive

Président

nom

prénom

téléphone

mail

Responsable technique «jeunes»

nom

prénom

téléphone

mail

Renseignements relatifs à votre association :

Nombre de licenciés Niveau de compétition

L'association dispose d'un brevet d'état. OUI NON

Vous êtes une association "employeur". OUI NON

Votre club est intéressé par une ou plusieurs actions de soutien du Département.
(plusieurs choix possibles) :

- 1 - Accompagnement d'entraîneurs bénévoles (formulaire n°1 - page 5)
 - 2 - Aide à la structuration du club, votre projet (formulaire n°2 - page 6)
 - 3 - Actions promotionnelles et partenariat (formulaire n°3 - page 7)
 - 4 - Aide au financement de la formation des cadres bénévoles (formulaire n°4 - p 8/11)
 - 5 - Aide à la gestion des incivilités dans le sport (formulaire n°5 - page 12)
-

Votre club est-il intéressé par une ou plusieurs actions des partenaires du Département ?

- Cessions de formation du CDOSF (joindre formulaire n°6 - page 13)
- Aide à la création et gestion de l'emploi (joindre formulaire n°7 - page 14)



**AIDE AU FINANCEMENT DE LA FORMATION
DES CADRES SPORTIFS BÉNÉVOLES**

Comment bénéficiaire de cette aide ?

- 1 - Faire attester de la participation du ou des stagiaires par le Comité départemental ou régional ou la ligue de votre discipline (page 10 de ce formulaire) et du coût d'inscription au stage (frais de déplacements non pris en compte).
- 2 - Renvoyer 60 jours après clôture du stage, ce formulaire 5 rempli à la délégation territoriale de votre secteur (voir coordonnées ci-dessous).

Conditions d'attribution

Le club doit être implanté sur une commune de Loire-Atlantique.

- 1 - Les stagiaires doivent :
 - avoir participé à un ou plusieurs stages sportifs diplômants (sous l'égide de la fédération, ligue ou comité) hors brevet d'état, BAFA et stages co-organisés par les comités départementaux et le Département.
 - être licenciés d'une fédération sportive délégataire ou affinitaire (hors scolaires ou universitaires)
- 2 - Les représentants et formateurs du mouvement fédéral signataires du présent document devront justifier de la présence du ou des stagiaires nommés dans le tableau de la page 9 et de la participation financière du club.

Remarque : le montant de la subvention du Département correspond à 50 % maximum des dépenses (hors frais de déplacement) dans la limite fixée à 500 € par club et année civile.

Adresses d'envoi

- Ancenis** - 118 Place du Marechal Foch - CS 50166 - 44155 Ancenis
02 44 42 12 05
- Châteaubriant** - 10 bât. B rue d'Ancenis - CS 20129 - 44110 Châteaubriant
02 44 44 11 05
- Nantes** - Délégation Nantes - Immeuble Germaine Tillion 26 boulevard Victor Hugo
CS 96308 - 44263 Nantes - 02 44 76 73 06
- Pays de Retz** - 10/12 rue du Dr Guilmin - CS 91739 - 44 215 Pornic
02 44 48 11 05
- Saint-Nazaire** - 12, place Pierre Sémard - CS 30423 - 44616 Saint-Nazaire
02 49 70 03 10
- Vignoble** - 2 Cours des Marches de Bretagne - CS 39431 - 44 191 Clisson
02 44 76 40 05

**AIDE AU FINANCEMENT DE LA FORMATION
DES CADRES SPORTIFS BÉNÉVOLES**

**Document à retourner à la délégation territoriale de votre secteur
(coordonnées en page 3)**

Nom et adresse du club ou de la section
.....
.....

Code postal Ville

Nom et adresse du président du club ou section
.....

M. ou Mme

☎ domicile..... ☎ professionnel

E-mail

Nom de la section si club omnisports
.....

N° SIRET (obligatoire)

N° Déclaration en Préfecture.....

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Nombre de stagiaire(s)		Provision
Garçon(s)	Fille(s)	Tiers comptable
Affiliation fédérale		

10 ATTESTATION DE PRÉSENCE

Madame, Monsieur Président(e) du Comité départemental de
ou de la Ligue de ou de la Fédération de

Atteste de la présence du ou des stagiaires (colonne 2 et 3) au(x) stage(s) diplômé(s) (colonne 4) organisé(s) par le Comité départemental (ou Ligue ou Fédération), atteste de l'exactitude des informations indiquées ci-dessous.
fait le

Le ou la Présidente

Signature

Cachet

	Stagiaire (s)		Diplôme acquis ou en cours	Dates du ou des stages	Somme versée par le club
	Nom	Prénom			
1					
2					
3					
4					
5					
6					
Total stagiaire(s)			Somme totale versée en euros		

FORMULAIRE 4... SUITE

AIDE AU FINANCEMENT DE LA FORMATION DES CADRES SPORTIFS BÉNÉVOLES

COLLER OBLIGATOIREMENT LE RIB DE VOTRE SECTION SPORTIVE DANS LE PRÉSENT ENCADRÉ (PAS D'AGRAFE).

Tout document incomplet (absence de signature et cachet du Comité, Ligue ou Fédération, d'adresse du club, de RIB) sera retourné au demandeur.

L'intitulé bancaire doit rappeler le nom exact de l'association.

Seul le RIB peut justifier de la domiciliation et du siège social de l'association.

Information SIRET : un délai de 3 mois sera accordé par le Département pour le paiement de la subvention demandée aux associations non titulaires d'un numéro de SIRET, dorénavant obligatoire. Dès obtention de ce numéro, le faire connaître ce dernier en téléphonant au 02 40 99 89 57.

Pour obtenir une inscription au registre SIRET, faire une demande par courrier à la Direction régionale de l'INSEE des Pays de la Loire, 105 rue des Français libres - 44274 Nantes Cedex 2 - 02 40 41 75 75 (accompagner votre courrier des statuts de votre association et de sa déclaration à la Préfecture).

Des loisirs au sport de haut niveau, le Département est présent partout en Loire-Atlantique pour que toutes et tous puissent vivre leurs passions sportives, quels que soient le niveau et la discipline.

L'engagement bénévole au sein des clubs est l'un des atouts essentiels de la dynamique sportive de notre territoire. De l'Assemblée générale au terrain, les bénévoles doivent en permanence valoriser leurs savoirs-faire et leurs expériences. Ils doivent également innover pour répondre à des enjeux renouvelés et promouvoir toujours plus loin les valeurs éducatives et citoyennes du sport. Aussi, en étroite collaboration avec le mouvement sportif, le Département participe activement à l'information et à la formation des dirigeants et des entraîneurs bénévoles urbains et ruraux de Loire-Atlantique.

D'autres informations et outils à votre disposition sur loire-atlantique.fr

Un service du **Département**



Département de Loire-Atlantique
Direction sports
3, quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr